



Organisme intercantonal de certification  
Interkantonale Zertifizierungsstelle  
Organismo intercantonale di certificazione

# CERTIFICAT



L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

**le cahier des charges Vacherin fribourgeois, enregistré comme appellation d'origine protégée (AOP), selon la décision du 22 décembre 2005 de l'Office fédéral de l'agriculture, modifiée par les décisions des 27 mai 2014, 11 juillet 2018, et 6 juin 2019;**

sont respectées par:

**Fromagerie Schafer SA  
Fromagerie de Cressier  
Route de l'Ecole 3  
1785 Cressier**

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

**Vacherin fribourgeois AOP**

Ce certificat est valable jusqu'au 31 mai 2023

No enregistrement OIC-VFR-UTI-0321-70515

Lausanne, le 10 mars 2021

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann  
Président

Roman Tscherrig  
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

e-certificat

